

# DISTRICT DE FOOTBALL CHARENTE-MARITIME

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ASSEMBLEES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET ELECTIVE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister aux Assemblées Générales ordinaire et élective du District de Football qui se déroulera le :

> Vendredi 14 juin 2024 à 19h00 Salle du Castel Park Impasse du castel Park **17700 - SURGERES**

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Pierrette BARROT Présidente

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

#### Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Allocution de bienvenue de Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères, Conseillère départementale
- 2. Allocution de bienvenue de Monsieur Gilles GAY, Maire d'Aigrefeuille d'Aunis, Conseiller départemental.
- 3. Allocution de bienvenue de Monsieur Pascal AUDOUIN, Président du club Canton d'Aunis
- 4. Intervention de Madame Pierrette BARROT, Présidente du District de Football de Charente Maritime et ouverture de l'AG Ordinaire
- 5. Adoption du PV de l'AG Ordinaire et Financière du 24 novembre 2023 à MONTILS (vote)
- 6. Présentation Rapport moral (vote)
- 7. Présentation des vœux. (Vote)
- 8. Désignation des scrutateurs9. Dépôt des votes Pause
- 10. Echange avec les responsables de commission
- 11. Publications des Résultats des votes de l'AG
- 12. Clôture AG Ordinaire

# Assemblée Générale Elective

- 13. Désignation du président de l'AG Elective
- 14. Intervention du président de la CSOE
- 15. Présentation de (des) liste(s) et candidate (es)
- 16. Désignations des scrutateurs
- 17. Vote dépouillement
- 18. Présentation thèmes divers
- 19. Résultats des élections
- 20. Allocution nouveau (nouvelle) président (e)
- 21. Clôture de l'Assemblée Générale Elective.
- 22. Buffet dinatoire

# **RAPPEL IMPORTANT:**

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une amende de 115 € sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.

Siège Social : BP 80172 17116 SAINTES CEDEX Tèl: 05 46 91 70 88 email: district@foot17.fff.fr